

HAUTE AUTORITE

RELEASE: -

LUXEMBOURG
2, PLACE DE METZ
TEL. 288-31 à 49 (POSTE 5-384)

27/62

COMMUNIQUE

LUXEMBOURG - Dans sa séance du 25 juillet 1962, la Haute Autorité avait décidé de conclure trois emprunts avec des établissements luxembourgeois à savoir:

- un emprunt de 150 millions de francs luxembourgeois au pair auprès de l'Établissement d'Assurances contre la Vieillesse et l'Invalidité;
- un emprunt de 50 millions de francs luxembourgeois au pair auprès de l'Association d'Assurances contre les Accidents, Section Industrielle;
- un emprunt de 50 millions de francs luxembourgeois au pair auprès de la Caisse de Pension des Employés Privés.

Les trois emprunts portent intérêt à 5 1/8 % par an. Leur durée est de 25 ans et le remboursement se fait en 21 annuités.

Les contrats d'emprunt ont été signés le 1er août 1962 par MM. Potthoff et Wohrer au nom de la Haute Autorité et par MM. Kaysor et Boissol au nom des Établissements prémentionnés.

Compte tenu de la nouvelle opération, le montant total des emprunts contractés par la Haute Autorité à ce jour passe à la contrevalour de 317 millions d'unités de compte.

5203/62 f